



MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

INFO-MUNI

JUIN 2026

BOURSES D'ÉTUDES POUR LES FINISSANTS DE 5^E SECONDAIRE!

La municipalité de Martinville est fière de participer à la réussite scolaire de ses jeunes citoyens en octroyant une bourse de **150 \$** à chaque finissant(e) de la 5^e secondaire de la municipalité.

Vous êtes finissant(e)? Comment recevoir ces bourses? Simplement en déposant la preuve que vous avez obtenu le diplôme de 5^e secondaire en juin 2026, avec vos coordonnées à : administration@martinville.ca ou en vous présentant à la municipalité aux heures d'ouverture du bureau avec la preuve de l'obtention de votre diplôme.



Les demandes sont acceptées jusqu'au 31 août 2026.

Politique de mise aux normes des installations septiques

Le bon fonctionnement des installations septiques est essentiel à la qualité de vie des citoyens; une installation défectueuse peut entraîner d'importants rejets de pollution dans l'environnement et, à terme, contaminer les sources d'eau potable. C'est pourquoi il est du devoir et de l'obligation de la Municipalité d'assurer la conformité des propriétés concernées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement du Gouvernement du Québec.

La municipalité procède donc cet été à l'inspection de installations septiques sur son territoire. Les propriétaires des immeubles concernés seront contactés par téléphone ou par lettre par M. Maxime Desmarais, le professionnel mandaté par la Municipalité pour l'inspection de leur système d'installation septique.

Veillez noter toutefois qu'en vertu de la réglementation municipale, l'inspecteur peut se présenter à votre domicile entre 7 h et 19 h, du lundi au vendredi, sans nécessairement avertissement préalable. Les citoyennes ou citoyens qui refuseraient l'accès de leur propriété à l'inspecteur s'exposent à des constats d'infraction et à des amendes. Nous vous remercions de votre collaboration.

Mot du maire

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et du rapport du vérificateur externe :

REVENUS	Réalisations 2025 Administration municipale
Taxes	905 028 \$
Compensations tenant lieu de taxes	5 593 \$
Transferts	528 263 \$
Autres revenus (source locale)	<u>117 904 \$</u>
	1 556 788 \$
DÉPENSES	
Administration	314 529 \$
Sécurité publique	153 567 \$
Transport (voirie)	461 691 \$
Hygiène du milieu	164 850 \$
Santé et Bien-être	12 375 \$
Aménagement, urbanisme et développement	43 366 \$
Loisirs et culture	168 925 \$
Frais de financement	<u>5 487 \$</u>
	1 488 456 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	68 332 \$
Moins : revenus d'investissement	<u>(264 823 \$)</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(196 491 \$)
Amortissement	163 666 \$
Remboursement de la dette à long terme	(22 700 \$)
Activités d'investissement	(131 739 \$)
Excédent de fonctionnement affecté	132 233 \$
Réserves financières et fonds réservés	4 215 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(50 816) \$

Opinion de l'auditeur indépendant

L'opinion de l'auditeur indépendant de la municipalité, Pellerin Potvin Gagnon Inc., se lit comme suit : « Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la municipalité de Martinville (ci-après « la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Martinville au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Fondement de l'opinion

« Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. »

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2025

En 2025 des travaux de mise à niveau ont eu lieu à la station de chloration (grâce à une subvention de la TECQ). Les études et les analyses pour la réfection du barrage se sont poursuivies. La municipalité s'est engagée dans un processus qui veut faciliter la participation citoyenne (Lab sortir des rangs avec la Coop Niska) et a participé au volet 1 au projet OASIS, (verdissement des îlots de chaleur). Nous avons procédé à l'achat d'un tracteur et à la réalisation d'un anneau de glace au Parc des Sables. La municipalité a poursuivi ses représentations auprès des instances concernées relativement à la non-connectivité cellulaire.

LES ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Les travaux pour le réaménagement et la réfection du barrage devraient avoir lieu (on espère...). En 2026, le Volet 2 – Épicerie libre-service prendra son envol et la municipalité espère la concrétisation du Volet 2 du projet OASIS pour la fin de l'année. La municipalité entreprendra un plan de redressement des chemins municipaux. Nous procéderons à la mise à niveau du site internet et intégration de l'intelligence artificielle. La nouvelle politique familiale devrait être déposée à l'automne suite aux consultations MADA. Martinville poursuit l'application des règlements sur les nuisances, ainsi que la conformité des installations septiques. Nous poursuivons également le projet de la mise en valeur des ruines de l'ancien moulin du sentier de la meunerie. Le 10ième Anniversaire de la fête au Village aura lieu le 12 septembre 2026.

Rognures de pelouse sur la chaussée



Nous vous remercions de votre collaboration!

Compost non disponible

Le compost municipal ne sera pas disponible avant le mois de juillet. Surveillez notre site Web et nos réseaux sociaux, nous vous aviserons dès que possible!

10 JUIN

VEZ JOUER AUX POUCHES AVEC LE CONSEIL



5 À 7 CONVIVAL OÙ VOUS
POURREZ ÉCHANGER AVEC LES
MEMBRES DU CONSEIL, PARTAGER
VOS ASPIRATIONS POUR LA
MUNICIPALITÉ TOUT EN LES
DÉFIANT DANS DES PARTIES
AMICALES DE « CORN HOLE ».
BOUCHÉES ET BOISSONS SUR
PLACE



17 h À 19 h

AU CENTRE SAINT-MARTIN

LA BIBLIOTHÈQUE DE
MARTINVILLE PRÉSENTE:
L'HEURE DU CONTE
SAMEDI 13 JUIN 10 h



Le petit
chasseur
de



bruits





LE PRÊT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU PARC DES SABLES, C'EST TERMINÉ!!!

C'est avec beaucoup de regret que la municipalité se voit dans l'obligation de retirer les équipements sportifs mis à la disposition gratuitement à la population au Parc des Sables.

Après de multiples bris (volontaires) aux raquettes de Pickleball et de vol des ballons de basketball et de multiples avertissements de prendre soin de ce qui vous est prêté, la municipalité a dépassé la somme allouée pour le remplacement des ces items.

Pour l'instant, les filets de Pickleball et les paniers de Basketball demeurent en place, s'ils sont vandalisés, ils seront retirés.





ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Sur rendez-vous seulement
OUVERT DU LUNDI AU JEUDI

 819 565-3667, poste 86212

 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3

 Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca

GENEVIÈVE HÉBERT

DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
(BROMPTON, FLEURIMONT,
LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

